

## Compte-rendu du Conseil d'administration FCS Mardi 21 avril 2020

Le Président salue la présence de Fabienne Casoli, Présidente de l'Observatoire de Paris, qui siège pour la première fois au conseil d'administration. Il remercie les administrateurs d'avoir bien voulu se soumettre à l'exercice contraignant de la visioconférence. La présente séance a pour but de présenter les sujets qui seront soumis à un vote électronique intervenant les 22 et 23 avril.

Les administrateurs devront retourner leur tableau de vote complété à M. Louis DANG NGOC (louis.dangngoc@psl.eu), responsable des affaires juridiques. Les votes seront tenus secrets et les résultats annoncés dès le délai expiré. L'ensemble des pièces justificatives anonymisées sera annexé au compte-rendu.

Le Président informe les administrateurs de l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- **Avenant n° 3 à l'accord de consortium Postdocs to Innovators (P2I) ;**
- **Accord de licence et de collaboration Bertin – PSL – ESPCI pour le dispositif de diagnostic Covidisc.**

Ces ajouts sont liés, pour l'un, à la crise sanitaire (projet de développement d'un dispositif de diagnostic du Covid-19), pour l'autre, à la situation de confinement qui a ralenti la préparation de l'avenant à l'accord de consortium P2I, étant ici rappelé que l'avenant précédent a expiré le 29/02/2020.

Le point LOB-DOB est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors de la prochaine séance.

## II.POINTS D'ACTUALITÉ

Le Président propose de faire un tour de la situation sanitaire, à la suite de la pandémie COVID 19.

La Représentante de la Ville de Paris souligne le plan d'aides que la ville a mis en œuvre pour les étudiants rencontrant des difficultés financières. Elle invite les chefs d'établissement à lui signaler d'éventuels cas, tout en rappelant que le CROUS est en première ligne sur ce sujet. Elle remercie les établissements qui ont envoyé du matériel médical aux hôpitaux et aux EPHAD. Elle signale le vote d'une délibération du Conseil de Paris afin de mettre en place des tests rapides et fiables et relaie les annonces de la Maire de Paris relatives à la distribution des masques à la sortie du confinement.

Les administrateurs dressent un état des lieux de leur établissement (nombre de cas déclarés, mesures prises dans le cadre des plans de continuité d'activité, calendrier prévisionnel de rentrée). Ils détaillent les initiatives prises en matière de recherche, de

pédagogie à distance, de concours, de contrôle des connaissances et saluent la mobilisation des personnels académiques, administratifs et techniques. L'Institut Curie rend hommage à un collègue décédé.

Le Directeur Général des Services de PSL indique avoir passé un accord sur le temps de travail qui oblige le personnel à prendre des congés. La mise en place du plan de continuité d'activités est efficace. Le retour à la normale dépendra de plusieurs paramètres : conditions de sécurité, quantité de masques et de tests, garde d'enfants, état des lieux des transports.

Le Président salue la mobilisation de tous les membres de PSL face à la crise.

## **I.COMPTE-RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2020**

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du 3 mars 2020. Il est soumis au vote.

*Suite au vote des 22 et 23 avril, le compte-rendu du 3 mars est adopté à l'unanimité.*

### **I. POINTS DELIBERATIFS**

#### **A. Gouvernance**

##### **A.1 Modification des statuts de la FCS**

Les administrateurs ont reçu un tableau recensant les propositions de modifications des statuts de la FCS. Ces propositions ont été validées par la DGRI et visées par le Directoire. Le Président indique que ces modifications ont pour principal objet d'adapter le périmètre de la fondation à celui de l'Université PSL. Le vote des 22 et 23 avril s'effectuera à la majorité des trois quarts des membres en exercice, présents ou représentés ; la présence de la majorité des membres en exercice du conseil d'administration et d'au moins un représentant de chaque membre fondateur est requise.

Le Directeur Général des Services de PSL présente les propositions de modifications des statuts (**cf PPT**). La FCS est devenue établissement-composante de l'Université PSL, son périmètre a été adapté à celui de l'Université. En découlent des adaptations de sa gouvernance. Les missions et les compétences de la fondation sont maintenues de manière à ne pas avoir à transférer les personnels. Le Conseil d'Etat a rendu un avril un arrêt qui modifie les compétences des fondations.

La DGRI a émis un pré-avis sur ces statuts. Elle proposait que la Fondation soit composée de 15 membres et prônait un respect de l'autonomie de la fondation par rapport à l'Université. La solution proposée dans ce texte tient compte de ces différents paramètres.

A la demande d'un administrateur, il est précisé que chaque établissement peut désigner la personne de son choix pour le siège qui lui revient.

La mise en place des statuts dépendra de la rapidité de l'administration, mais devrait intervenir dans les semaines qui suivent leur adoption par le conseil d'administration.

***Suite au vote des 22 et 23 avril, les modifications des statuts de la Fondation PSL sont adoptées à l'unanimité.***

## ***B. Formation***

### **B.1 Bourses pour les étudiants de la licence Sciences pour un monde durable**

Le système de bourses s'effectuera sur des critères sociaux. L'objectif est d'atteindre 30% d'étudiants boursiers. La Vice-présidente Licence et affaires académiques indique vouloir profiter de ce mécénat pour mettre en œuvre une aide au logement et à la mobilité.

Le plafond se situe autour de 700€ par mois sur 10 mois. Pour les étudiants en très grandes difficultés, il peut être complété.

437 étudiants ont déposé leur candidature pour une trentaine de places : plus de 50% viennent de région et sont issus de très bons lycées.

***Suite au vote des 22 et 23 avril, la mise en place de bourses pour les étudiants de la licence Sciences pour un monde durable est adoptée à l'unanimité.***

## ***C. Recherche et formation graduée***

### **C.1 Avenant n°1 à la convention de recettes PSL-Curie-Chimie-ENS-ESPCI pour un poste de gestionnaire financier à l'IPGG**

L'objet de cet avenant est de renouveler le reversement de la contribution de PSL et de ses établissements (ENS, ENSCP, ESPCI, Institut Curie) pour le co-financement de la rémunération d'un gestionnaire financier contractuel recruté par le CNRS et mis à disposition du labex IPGG.

Un administrateur appelle de ses vœux une discussion sur l'avenir de l'IPGG.

***Suite au vote des 22 et 23 avril, cet avenant est adopté à l'unanimité.***

### **C.2 Avenant n°1 à la convention PSL-CNRS pour le financement d'un poste de gestionnaire financier à l'IPGG**

Par cet avenant, PSL s'engage à récupérer la contribution précédemment mentionnée pour la reverser, au nom et pour le compte des Parties, au CNRS.

***Suite au vote des 22 et 23 avril, cet avenant est adopté à l'unanimité.***

## ***D. Innovation et entrepreneuriat***

Le Directeur de l'innovation et de l'entrepreneuriat de PSL informe les administratrices et les administrateurs de la prolongation du Fonds National de Valorisation (FNV) en faveur de PSL valorisation, soit 6 M€ pour les 3 prochaines années. Le Président salue cette réussite, qui témoigne de l'originalité et de l'efficacité du modèle « Lewiner » appliqué à PSL, et remercie les équipes.

### **D.1 Convention de partenariat avec l'association YouRPSL**

Ce point est lié au D7 : il s'agit d'accompagner, par un soutien financier, la création de l'association YouRPSL, composée de jeunes chercheurs de PSL menant des activités liées à l'entrepreneuriat (animation, cohésion etc.).

### **D.2 Création de la start-up Hummink et accord de licence**

Il s'agit d'accompagner la levée de fonds et l'entrée de PSL au capital de la start-up.

### **D.3 Accord de licence avec la start-up Energo**

Il s'agit d'une spin-off de Chimie paristech, qui a vocation à hydrogéner le CO2 de manière à offrir une alternative à la combustion du biogaz et à présenter un modèle économique plus efficace.

### **D.4 Apport en compte courant à la start-up Twinkle**

Cette Spin-off issue du département de chimie de l'ENS a déposé 3 brevets et souhaite continuer sa R&D. L'accompagnement s'élève à 40 k€, sous forme d'un compte courant d'associé.

### **D.5 Accord-cadre Sanofi iAwards**

Sanofi signe des accords-cadres avec un petit nombre de partenaires ; PSL veut valider les termes généraux de l'accord cadre en vue du lancement d'un premier appel à projets.

### **D.6 Projet prématuration IBENS – Covid**

Il s'agit d'un projet de détection PCR qui a pour but de développer des tests à grande échelle.

En réponse à une remarque de la Représentante de la Ville de Paris, qui indique le vote d'un soutien financier du Conseil de la Paris à ce projet le 18 mai prochain, le Directeur de l'innovation et de l'entrepreneuriat indique que le projet d'écriture de la convention sera effectué en lien avec ses services. Il s'agit à ce stade d'obtenir une autorisation de principe.

### **D.7 Avenant n° 3 à l'accord de consortium Postdocs to Innovators (P2I)**

Cet avenant est en lien avec le point D.1 (cf. ci haut-dessus). Il a un impact fort pour la sensibilisation des chercheurs à l'entrepreneuriat.

### **D.8 Accord de licence et de collaboration Bertin – PSL – ESPCI pour le dispositif de diagnostic Covidisc**

Ce point est lié au point D.6 afin de permettre de développer des tests à grande échelle.

***Suite au vote des 22 et 23 avril, les points D1 à D8 sont tous adoptés à l'unanimité.***

Le Président remercie les participants et invite donc les administrateurs à bien vouloir retourner le tableau de vote dans les délais rappelés en début de séance.

La séance est levée.